

Décision Générale colonial

Décision n° 98-400-1930 Permissions

n° 98-400-1930

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 5 mars 1930
Numéro JO n° 400 du 31/03/1930	Date du numéro 31 mars 1930

TEXTE INTÉGRAL

une permission de 30 jours, dont 15 jours à solde entière et 13 jours à demi-solde, est accordée à l'agent de 3e classe des Douanes Robleh Ali